

CANTON DE VAUD

DISTRICT DE ROLLE

COMMUNE DE

ESSERTINES - SUR - ROLLE

Modification partielle du plan des zones, approuvé
par le Conseil d'Etat le 14.3.80, de la commune
d'Essertines - sur - Rolle au lieu dit :

"Penloup - Dessous" et "En Roussillon"

EXONÉRÉ DE LA TAXE

Rolle, le 4 juillet 1985

Approuvé par la municipalité

dans sa séance



Le syndic :

La secrétaire :

Soumis à l'enquête publique

du



Le syndic :

La secrétaire :

Approuvé par le conseil général

dans sa séance



Le président :

Le secrétaire :

Approuvé par le conseil d'Etat

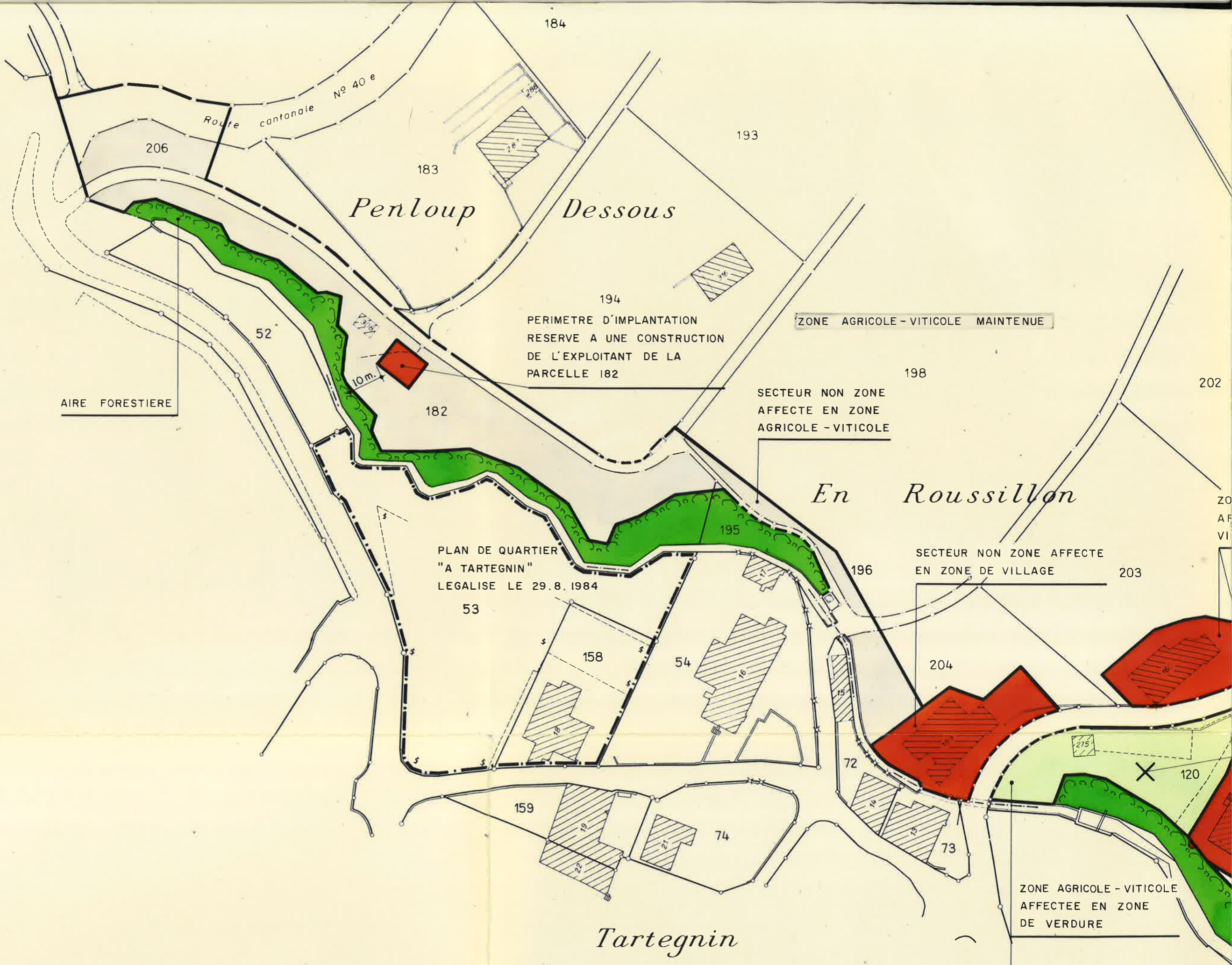
du canton de Vaud dans séance du



30 OCT. 1985

l'atteste,

le Chancelier :



AIRE FORESTIERE

206

Route cantonale N° 40 e

183

Penloup

184

Dessous

193

194

PERIMETRE D'IMPLANTATION
RESERVE A UNE CONSTRUCTION
DE L'EXPLOITANT DE LA
PARCELLE 182

ZONE AGRICOLE - VITICOLE MAINTENUE

52

10 m.

182

SECTEUR NON ZONE
AFFECTE EN ZONE
AGRICOLE - VITICOLE

198

En Roussillon

PLAN DE QUARTIER
"A TARTEGNIN"
LEGALISE LE 29.8.1984

SECTEUR NON ZONE AFFECTE
EN ZONE DE VILLAGE

53

203

158

54

204

159

74

72

73

Tartegnin

ZONE AGRICOLE - VITICOLE
AFFECTEE EN ZONE
DE VERDURE

LA ZONE DE VERDURE ASSURE LA
SAUVEGARDE DU SITE ET RESERVE
DES DEGAGEMENTS. CETTE ZONE
EST INCONSTRUCTIBLE

C
O

202

121

ZONE AGRICOLE - VITICOLE
AFFECTEE EN ZONE DE
VILLAGE

AFFECTE

203

ARBRES CLASSES
(2 PLATANES)

ARBRES CLASSES
PARC DE ROUSSILLON
FRENES PLEUREURS , MARRONNIERS ETC.

En Roussillon

120

ZONE AGRICOLE - VITICOLE MAINTENUE

AIRE FORESTIERE

AGRICOLE - VITICOLE
AFFECTEE EN ZONE
VERDURE

C
O
M
M
U
N
E

D
E

T
A
R
T
E
G
N
I
M

119

117



n

275

X

120

Le Fion
ruisseau